

On gagne au bureau
des affaires européennes.
TITRE DE M. PARAN,
université par trimestre et
d'avance.

MESSAGER DE TAHITI.

ANNONCE : 1 franc ligne,
caractère 9 points (pet. rom)
AU COMPTANT.
S'adresser au bureau des
affaires européennes.

PROCES-VERBAL

de la séance d'ouverture de l'assemblée législative indigène, le 3 Février 1857.

Aujourd'hui à Pétier (1857), le Gouverneur, Commissaire Imperial auprès de la reine des îles de la Société, accompagné de M. M. les officiers de son Etat Major, des chefs de service de la colonie, des commandants des bâtiments sur route et des officiers sous leurs ordres, s'est rendu à 2 heures du soir à la demeure de S. M. la Reine Pomaré pour la conduire à l'assemblée d'ouverture de l'assemblée législative indigène.

Une salve de # coups de canon a annoncé le départ de la reine et immédiatement le cortège s'est mis en marche, dans l'ordre suivant, pour se rendre au grand temple Protestant, lieu choisi pour cette cérémonie.

La Reine et le Gouverneur Commissaire Imperial qui lui offrait un bras droit, Le maré de S. M. Arribante, montèrent immédiatement après à côté du Commandant Particular.

Les officiers de l'Etat Major du Gouverneur,

Les officiers supérieurs de tous grade ainsi que les employés civils de la colonie.

Le troupe accompagné le cortège formant une bâche de chaque côté de la route, un piquet de la Gendarmerie à pied le salut au pas, prenait devant le cortège.

A leur arrivée à la chapelle, la Reine et le Commissaire Imperial ont été reçus par la députation de vingt députés tirés au sort la veille, ayant le régent Paratua en tête.

Tous l'assemblée s'est levé.

La Reine et le Commissaire Imperial ont pris place sur les sièges qui leur avaient été préparés, la Reine à droite du gouverneur, et ont engagé l'assemblée à s'assoir.

Le Commissaire Imperial a aussitôt invité le Révérend Siapion, chef des missionnaires protestants de Tahiti, à prononcer la prière. La prière a été précédée par une hymne chanté en Tahitien par les Eclairs de Paopete et de tous les autres districts de Tahiti et de Moorea.

La Reine a ensuite rendu à Ari faute son époux, le discours d'ouverture en Tahitien, en l'invitant à en donner lecture à l'assemblée.

Vous la traduisez de ce discours ainsi que ceux prononcés par M. le Gouverneur, Commissaire Imperial et M. M. les députés.

MESURES LES DÉPUTÉS.

D'accord avec le Commissaire de Sa Majesté l'Empereur des Français, j'ai convoqué cette assemblée pour établir à la loi.

Je me fîs faire de moi trouver au milieu de vous car j'ai confiance dans votre sagesse et dans votre loyauté.

Depuis votre dernière réunion la Providence n'a cessé de préférer aux grands souverains protecteur de ces îles Ses ministres et villes où sa gloire est renommée bien des victoires et obtenu une paix glorieuse. La naissance du prince impérial a comblé ses sujets et ceux de la France. Je n'ai pas été la dernière à adresser des sollicitations à sa Majesté. Vous avez partage nos sentiments.

Mes vœux et celles du Commissaire Imperial ont toujours pour but d'assurer la prospérité de ces îles.

Les lois votées dans la dernière session ont produit d'excellents effets. Continuez à aider le Commissaire Imperial à améliorer notre législation, à étendre l'instruction parmi la jeunesse et à développer l'agriculture. De ce dernier effet il vous ferez marcher de plus en plus le pays dans la voie du progrès et de la civilisation.

DISCUSSION DES DÉPUTÉS.

Des révoltes indépendantes de ma volonté ont relâché la main de cette assemblée. J'aurais voulu vous entendre plus tôt de la situation des îles du Protectorat et de ce grès qu'elles ont fait dans l'audace qui vient de s'écouter.

Sa Majesté la reine Pomaré vient de vous exprimer la confiance que lui inspire votre sagesse, votre dévouement et l'accord qui règne entre elle et moi. Je partage sa confiance et m'applaudis de cette communion de vues.

De grands événements se sont passés dans l'année qui vient de s'écouler. Un peu plus gloiemment a couronné les vœux et les espérances pour les armées de la France et de ses alliées. Nous n'avons pas seulement à nous féliciter de

établissement de la paix, la naissance du Prince impérial a comblé de joie le cœur du puissant monarque protecteur de ces îles. Vous avez pris part à l'allégerance générale; et sa majesté la reine Pomaré, en lui adressant ses félicitations, a été aussi l'interprète de vos sentiments.

J'ai eu l'occasion de les faire connaître à Sa Majesté l'Empereur. Il m'a témoigné de son côté la plus vive sympathie pour les populations de ces îles et son désir de les rendre heureuses en les rachetant de plus en plus à la grande partie commune en dépit de la distance qui les sépare.

Le jour approche peut-être où cette immense distance disparaîtra beaucoup par suite de l'établissement de communications rapides et régulières. Aidez-moi à mettre en place au niveau d'un pareil changement, le moyen le plus efficace est d'y développer l'agriculture. Des étendues considérables de terres fertiles dans l'île de Tahiti et de Moorea sont aujourd'hui stériles faute de bras ou plutôt de travailleurs. Un moyen de tirer parti de ce sol serait de former des associations avec les résidents blancs qui y sont fixés, et ceux qui y afflueront quand elles seront mieux connues.

Vous êtes propriétaires de la plus grande partie de ce sol, vous êtes les plus intéressés à en tirer parti, apprenez-le pour votre compte part dans ces associations. Les résidents blancs y mettront leurs capitaux, leur esprit d'entreprise et leurs connaissances qui vous manquent. La réunion de ces forces, aujourd'hui perdus dans leur isolement, peut opérer des merveilles en laissant sortir des entraîneurs de cette terre des produits qui feront le dégagement des nombreux navires.

Le banc part de Paopete, sauf les avantages incontestables qu'il doit à sa position ne suffit pas nécessairement pour les attirer. Je regrette beaucoup de n'avoir pu moi-même inspecter vos districts cette année, mais j'ai su que les écoles ont gagné depuis l'année dernière.

Dans quelques jours nous pourrons les juger au conours qui va avoir lieu et j'espere constater aux les progrès faits par les enfants dans l'étude de la langue française. Aidez-moi à faire comprendre aux parents l'avantage de cette étude et tous les biensfaits de l'éducation.

Celle-ci doit commencer, pour ainsi dire, au seuil de la vie. Les enfants, ici plus qu'ailleurs, ont besoin de contracter de bonne heure l'habitude du travail et d'être instruits à l'influence des mauvais exemples. La tâche de les instruire est alors beaucoup plus facile. Les bons principes se gravent plus aisement dans leur cœur et en font des hommes vraiment civilisés.

Vos routes, sauf quelques exceptions, sont en bon état. Elles pourraient être mieux entretenues cependant, si les chefs et les conseils de district veilleraient davantage à y appliquer le travail des condamnés. Les routes sont les artères vitales de votre prosperité; elles facilitent le transport de vos denrées au marché de Paopete; elles suffisent dès aujourd'hui aux besoins d'une production douce.

Que de raisons pour ne pas négliger l'entretien! Le projet dont je vous ai parlé l'an dernier de terminer la route de centrale entre Teahupoo et Taupo n'a pu être exécuté parce que des travaux plus urgents révoltaient les bras des habitants de ces districts. Nous nous occuperons cette année d'en déterminer le tracé en ouvrant un passage à travers la forêt. Nos ingénieurs auront besoin de l'aide des districts; je suis certain d'avance qu'ils répondront à l'appel du gouvernement.

J'espérais l'année dernière que l'ouverture de cette session aurait pu se faire dans la Fare-apio-raf; mes prévisions ne se sont pas réalisées. La faute n'est peut-être attribuée à personne. J'ai au contraire à vous remercier des efforts que vous avez faits. Tous les districts de Tahiti et de Moorea ont fourni des bois et des ouvriers. Les habitans des Pomotous ont envoyé leur contribution d'huile de coco, et, à la première occasion, Touhouau nous donnera la sienne en Pihia.

Entre une année d'un travail assidu et les couvertures de cet édifice seront terminées, et nous le verrons complètement à l'abri d'une dégradation ultérieure. On pourra dès lors l'utiliser; les travaux, j'achèverai pourtant, sans inconvenients, se ramener et nous aurons moins de travail à vous demander. Divers projets de loi vous seront présentés dans cette session. Examinez-les avec soin. Déjà celles que vous avez votées l'année dernière ont produit de bons résultats.

Celle sur les étoiles particulières a eu une heureuse transformation dans vos districts. Vous êtes à même d'apporter au moins à l'heure actuelle quelque avantage à l'industrie qui taurait apporté à ces cultures cet avantage. Le tabac, du moins, du moins, de la chèvre de la corse et sucre, du cotonnier indigène, dont le produit a été fait une donation honorifique aux expéditions à Lordres et au Paris, celle du cossatier qui réussit si bien dans ces îles et celle du rizière si importante pour l'élevage du bœuf. Malgrâce aussi aux coquilles, l'ail que vous pourrez en tirer est aujourdhui en grand usage et se vend très cher... La soie du Kau-kau, celle du Tamano et d'autres produits naturels de vos forêts, aujourd'hui perdus, sont recherchés en Europe. Hâlez-vous d'exploiter cette source naturelle de profits certains.

Je voudrais voir aussi la population indigène s'occuper sérieusement d'élever le bétail. On ne saurait trop le multiplier dans l'île; là dépend l'alimentation de la ville de Papeete. Les ovaires y viendront en plus grand nombre si l'on réussit à y trouver la viande de bœuf en abondance, comme aux îles Sandwiches et à un peu plus modeste. Mais pour faire le bétail sans mal à l'agriculture, il ne faut pas le laisser errer comme aujourd'hui dans les îles où il est souvent inaccessible. Les îles-rasoirs devraient s'associer pour créer des enclos, y somer de l'herbe ou de sorgos à la place de goyaviers. Les terrains des anciennes cultures publiques subiront avantageusement cette transformation. L'utile industrie de l'élevage du bœuf sera pendant long empêchement une des plus profitables à Tahiti. Vérités des îles du protectorat continuent à venir assister aux efforts du gouvernement protecteur pour répandre l'instruction et développer la culture dans ces îles. Vous remplirez dignement votre mandat et avec l'assistance de Dieu nous verrons prospérer votre beau pays. Ce sera pour nous la plus douce des reconnaissances.

Notre Reine et Notre Gouverneur,

Vous avez entendu avec une vive satisfaction les paroles si douces, si bienveillantes que vous venez de nous faire entendre, sous vos remerciements de votre sollicitude incessante pour la prospérité du pays. Nous sommes heureux de voir la parfaite harmonie qui existe entre Notre Reine et le représentant du grand et puissant Monarque qui nous protège.

L'Assemblée entame ses efforts aux vêtements, et donnera tout attention à toute spéculé aux îles qui concernent l'instruction publique, le développement de l'agriculture et de l'industrie du pays. Nous ne doutons pas qu'à côté des familiers de Monsieur le Gouverneur, Commissaire impérial, cette session ne soit féconde en bons sages et utiles qui feront marcher le pays dans la voie de la civilisation. Soyez persuadé que la confiance que vous avez en nous ne sera pas perdue; vous pourrez compter sur les concours et le zèle des chefs des Toubabu et de tous les membres de cette Assemblée.

Reine Pomare, chefs, députés et habitants ici présents des îles du protectorat; Messieurs et Mesdemoiselles, je ne puis pas choisir une circonstance plus adéquate que celle-ci pour faire connaître les noms de quelques-uns des exposants de Tahiti et des îles du protectorat qui ont mérité les récompenses décernées par le grand jury de l'exposition universelle de Paris de l'année 1855.

Ces récompenses ont d'autant plus de prix que les noms de ceux qui les ont obtenues, ont été désignés par les représentants les plus distingués de la science, des arts et de l'industrie dans le monde entier. Les hommes, en un mot, les plus capables d'avoir devant le jury des produits du travail de leurs propres mains. L'Empereur a bien voulu prêter lui-même, à Paris, à cette distribution et remettre de sa main aux exposants les principales récompenses. Chargé de le représenter ici, je ne puis mieux faire que de l'imiter (mais tâche n'est, les durées pour moi) en proclamant les noms des élus du grand jury.

Puissent ces récompenses vous servir d'encouragement pour l'avenir! Elles doivent vous faire comprendre combien, dans le monde industriel, on apprécie les produits naturels de ces îles, et l'habileté d'exécution des travaux de l'industrie indigène. Que chacun de vous donc

redouble d'efforts pour tirer parti de ces richesses et nous aider à diriger le pays dans la seule voie qui peut assurer sa prospérité: le développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie.

En tête de la liste des exposants qui ont mérité des médailles, vous verrez avec plaisir sa majesté la reine Pomare, pour les objets de tantasse exposés par elle. Je suis heureux de pouvoir lui remettre immédiatement une médaille de 1^{re} classe en argent qui lui a été décernée. Viennent ensuite ceux de: Teima-Pari, Tahama, Parata, Paasula Teharo, Tastrea-Alima, qui ont mérité une médaille honorable pour l'œuvre à l'exposition des mêmes objets.

Tahira a obtenu une médaille de 2^{me} classe en bronze, monsieur Fentray une médaille honorable pour deux de produits de l'art forestier et d'objets obtenus sans culture.

L'administration de Tahiti a obtenu une médaille en bronze de 2^{me} classe pour deux échantillons de coton et de vanille qui ont été très appréciés.

En envoyant cette liste le ministre de la marine me charge d'adresser, en son nom, un témoignage public d'appréciation à M. M. Bott, Laharrague, Fentray, sous-commissaire de marine, Adam Kuhlewey, chef du bureau indigène, Guenot pharmacien de la marine, Pancker jardinier-botaniste, pour la partie qui est prise, les uns à fournir les éléments de l'exposition, les autres à faire progresser l'industrie coloniale par des travaux systématiques et des découvertes utiles.

Je me fais un plaisir de leur transmettre auquelqu'un ces témoignages.

Je termine ce vous informant messieurs, de la part du ministre, qu'il vient d'établir à Paris, une exposition permanente des produits de l'industrie coloniale. Il vous invite à faire tous les ans des envois d'échantillons de nos principaux produits. L'industrie métropolite faîne appelle à de plus en plus à les apprécier et pourra constater chaque année les améliorations obtenues par la culture. Cela ne peut qu'être avantageux au commerce et à la production. Chacun de vous s'empêtrera donc, j'espère, de répondre à l'appel du ministre. Il vous donne une preuve de solidarité pour tous ses intérêts coloniaux. Vous pouvez également à votre demande à l'administration de Tahiti pour faire parvenir ces précieux échantillons à Paris et obtenir pour eux un classement favorable à l'exposition.

GREFEE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DES îLES DE LA SOCIÉTÉ.

Par jugement du 3 février 1857, le tribunal des commerces, faisant application des articles 6 et 7 du code Napoléon, 457, 459, 461, 462, 463, 457, et 162 du règlement de commerce et à de l'article local N° 36, déclare en état de faillite ouverte, le sieur Pike, Moïse Henry, négociant à Papeete; fixe à la date du 3 janvier dernier la cessation de paiements; brouille que si fin n'a été, les scellés seront apposés au domicile du failli et partout où il habitera sera; nomme M. Bouteaud, pharmacien, juge commisariat et pour syndic provisoire M. Carabin, négociant; ordonne que la personne du failli sera mise en dépôt dans son domicile actuel sous la surveillance d'un gendarme à défaut de maison d'arrêt et que dans cet état, il ne pourra être reçu d'aucun ou recommandé ion pour aucun avoué, père de dette; prononce la nullité de toutes actes translatifs de propriété napoléoniens en immobiliers à titre gratuit ou onéreux; ordonne que le jugement sera affiché et un extrait signifié aux intéressés; ordonne en outre qu'en extrait du jugement sera adressé dans les 24 heures à M. le Procureur Impérial près les tribunaux, et laisse à sa diligence l'exécution des dispositifs; renvoie à de plus amples renseignements à statuer sur l'escusson du failli; et ordonne enfin que le jugement sera exécuté provisoirement suivant sa forme et tenor.

Condamné le sieur Pike, à 50 francs de dépens et aux frais de la procédure.

Vu:
Le Président
Souscrit.

Pour extrait conformément:
Le Greffier.
V. L. LECLERC

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 31 Janvier AU 7 Février 1857.

QUOTES	HAUTEUR D'ABORDAGE	TEMPÉRATURE			Moyenne de h. 10 à 14 de la nuit	Tension moyenne de la vapeur	Humidité rel. en centaines	Opacité de pluie tombée	Vents dominants pendant le jour
		Minime	Maxime	Moyenne					
S. 31	1.10	0.41.1	23.6	23.80	25.87	20.79	61.2	E.	E.
D. 1	1.20	0.40.5	23.1	20.5	25.91	20.52	61.0	E. N. E.	E.
D. 2	1.00.8	0.41.4	22.0	20.0	24.85	20.56	60.3	E. N. E.	E. N. E.
M. 3	1.0.33	0.40.9	22.5	20.8	24.65	19.33	60.3	O.	O.
M. 4	1.9.50	0.40.5	23.4	21.7	25.00	19.33	59.5	O.	O.
J. 5	1.3.82	0.41.3	23.0	20.0	23.90	21.80	63.2	O. O.	O. O.
V. 6	1.3.87	0.41.1	21.0	20.8	23.90	20.52	69.0	N. E.	N. E.

SUPPLÉMENT au
MESSEGER de Tahiti du
8 Février 1857.

AVIS.

M. M. Brander et Yver, syndics définitifs de la faillite du S^r A. Salles, avvritent les créanciers de la dite faillite conformément à l'article 492 du code de commerce, qu'ils doivent se présenter en personne ou par soudes de pouvoir, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, aux dits syndics et leur remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées; si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Et que la vérification des créances aura lieu le 1^{er} mars prochain, à midi, chez M. J. L'abbé, juge commissaire de la faillite. Tous les créanciers sont en conséquence invités à s'y trouver sous peine d'être forclos.

M. M. les mêmes syndics invitent les ddetours de la faillite du dit S^r Salles de déposer chez, M. Yver le montant de leurs dettes, dans un délai de 8 jours, pour éviter toutes poursuites.

Papeete, le 7 Février 1857.

Signé: Brander et Yver.

AVIS.

Les créanciers de M. Pike, déclaré en faillite par jugement du tribunal de commerce en date du 5 février, sont prévenus de se rendre mardi prochain, 10 février, à une heure de l'après midi, chez M. Casaubon syndic provisoire.

Le juge commissaire
P. Butteaud.

AVIS.

Les personnes qui auraient en leur possession des comédies ou vaudevilles et qui voudraient, dans l'intérêt du théâtre, en faire part à M. Martin, l'obligerait infiniment.

BÂTIMENTS SUR BADE.

18, nov. Goëlette coloniale *Kamehameha*, commandée par M. Boulangé, lieutenant de vaisseau.

4 fev. Aviso à vapeur *Styx*, commandé par M. Grimoult, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

3 déc, Brig du protectorat *Suerte*, cap. Hurel.

24, Goëlette anglaise *Emily Hort*, cap. Sulton, 7 Janvier, Bal-einier américain *olympia*, cap. Ryan.

14, Goëlette anglaise *Colina*, cap. Perey.

23, trois mât b. anglais *Gambia*, cap. Milni.

28, Goëlet du protoc. *Island-Queen*, cap. Mac-Farlane.

30, Goëlette Américaine *J. H. Roscoe*, cap. Higgins.

4 fev. id. Protectorat *Mary-Ama*, cap. Hudin.

4, id. Hawaïenne, *Queen-of-the Isles*, cap. Chapman.

Mouvements du port de Papeete, du samedi 31 au samedi 7 Février 1857.

ENTRES.

4 février, Aviso à vapeur le *Styx*, commandé par M. Grimoult, lieutenant de vaisseau, venu des Pomotous.

1, Goëlette du Protectorat *Mary-Ama*, cap. Hudin, 36 ton. 4 hommes d'équipage, 8 passagers, venu des Pomotous en 3 jours, 25 tonneaux de maïs.

4, Goëlette Hawaïenne *Queen-of-the Isles*, cap. Chapman, 123 ton. 7 hommes d'équipage, 7 passagers, venu de Raiatea en 7 jours, provisions.

SORTIS.

31 janvier, Transport Français *Infernal*, commandé par M. Frissard, lieutenant de vaisseau, pour Touhouai.

31 janvier, Brig anglais *Ocean*, cap. Lyons, pour Man-ga et Roratonga.

4 fev. Goëlette du Protectorat *Lucy-morris*, cap. Bonfrey, pour Rapa et Rivaivae.

5 fev. Bal-einier Américain *Sheffield*, cap. Green, pour la pêche.

THÉÂTRE.

Mercredi 11 Février 1857.

4^e REPRESENTATION de l'abonnement.

Dromadard

et

Panadier en Orient.

A propos l'audéville à grand spectacle et en un acte.
Distribution:

PANADIER, gâcon	Manaiauouchi M. M. Martin.
DROMADARD, gâcheur	Pacha Lagarde,
MALENFLE, directeur des saltimbanques	un amateur,
BERLINGOT, sal imbanque	un amateur,
LOLOTTE, femme de Panadier	M ^e Martin,
LAIDE, femme de Dromadard	un amateur,
Coasques, turcs, nègres.	

precedé de

La question d'Orient.

Pièce en un acte par M. M. Martin et J. Laga de:

On commencera par

Le massacre d'un innocent,
vaudeville en un acte par M. M. Martin, M. Lagarde et deux amateurs.

Les personnes qui pour cette représentation désireraient t'avoir à l'avance, des places réservées sont priées de s'adresser à M. Bouillot.

PRIX DES PLACES:

Premières, 5 francs.

Secondes 2⁵⁰.

Les militaires non grades, 1⁵⁰.

On trouvera des billets à l'avance chez M. Cabaret et chez M^e Bouillot couturière rue du Théâtre.
On commencera à 7 heures et demie.

L'imprimeur Gérant LE GUILLANTON.